

MARIE-HÉLÈNE SKA :

« SI LA SÉCU N'ÉTAIT PAS LÀ,
QU'EST-CE QUI SE PASSERAIT ? »

La secrétaire générale de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) rappelle quelques principes fondamentaux : la solidarité, l'accessibilité, le travail de terrain, la collectivité, la justice sociale.

Propos recueillis par Fanny Dubois, secrétaire générale de la Fédération de maisons médicales, et Pascale Meunier, rédactrice de *Santé conjugulée*.

Quelle est la place de la santé dans combat syndical ?

Marie-Hélène Ska : Pour la CSC, parler santé, c'est aborder la santé au travail. Beaucoup de travailleurs sont malades aujourd'hui, malades du travail, malades à cause du travail, et de plus en plus longtemps malades. Beaucoup viennent nous voir parce qu'ils n'en peuvent plus ou parce qu'ils sont confrontés à des substances dangereuses ; les cancers professionnels sont en augmentation vertigineuse. Le deuxième axe, ce sont les soins de santé évidemment. C'est la branche principale de la Sécurité sociale. Siégeant à l'Inami, notre préoccupation est à la fois l'accessibilité de ces soins et les conditions de travail du personnel de la santé. Cela représente un très gros secteur.

Est-ce que cela en fait des priorités ?

Clairement ! Nous sommes très actifs sur les questions de burn out et, au niveau européen, sur le règlement REACH¹. On s'est battu contre la commissaire Marianne Thyssen parce que la liste des substances cancérigènes n'évolue pas suffisamment, parce les maladies de longue durée sont très préoccupantes pour la gestion des équipes et la qualité de vie au travail. C'est aussi souvent relié à la question du sens au travail, au sens du travail.

Sous l'angle des soins de santé, il y a un recul général de l'accessibilité. Des mouvements dans

les hôpitaux l'ont encore montré récemment. Nous pensons qu'on est au bout d'un modèle de soins de santé de masse et qu'on ne parvient pas à transformer le système, sans pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain. Les hôpitaux sont en difficulté pour des raisons diverses, financières, mais aussi de pression au travail et d'organisation des équipes... On manque de place pour des personnes âgées, de structures et d'imagination à ce niveau-là. Et pour tout ce qui est santé mentale, on ne peut pas dire non plus qu'on soit excellent... Donc oui, ce sont des préoccupations importantes pour la CSC. On est notamment en demande de reconnaissance de l'épuisement professionnel comme une maladie professionnelle. Sur les accidents du travail, qui font partie aussi des éléments de santé, le nombre de refus de reconnaissance par les compagnies d'assurance augmente chaque année... Bref, il y a du pain sur la planche.

La loi de financement de la Sécurité sociale passée sous la dernière législature a fait peu de remous. Ce n'était pas un enjeu de débat public ?

Une collègue qui distribuait sur le marché des petits dépliants rappelant l'utilité de la Sécurité sociale m'a relaté deux rencontres. Une mère avec son enfant lui a dit ne pas avoir besoin de la Sécu. Elle n'avait pas établi le lien avec les allocations familiales qu'elle percevait chaque

1. REACH est un règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques, tout en favorisant la compétitivité de l'industrie chimique. Il encourage également des méthodes alternatives pour l'évaluation des dangers liés aux substances afin de réduire le nombre d'essais sur animaux.

mois. Réaction similaire d'un monsieur portant un bras en écharpe : l'hôpital, c'est la Sécurité sociale ? Il y a une méconnaissance du système et un effort de pédagogie à faire pour l'expliquer. Les inégalités et la progressivité, c'est du jargon. Il faut repartir de l'essentiel, de la naissance à la mort : si la Sécu n'était pas là, qu'est-ce qui se passerait à chaque étape de la vie ?

Il faut aussi que l'on puisse mener des combats communs entre acteurs de la santé. Par exemple : les suppléments d'honoraires à l'hôpital. Pour nous, il n'y a pas de raison d'en facturer. Est-ce qu'on va pousser des assurances complémentaires qu'un nombre croissant de personnes ne peuvent pas s'offrir parce qu'elles ne travaillent pas ? Parce qu'elles n'ont pas un employeur qui les propose, parce que les tarifs sont prohibitifs ? Et est-ce que le fait de disposer d'une assurance complémentaire amène une amélioration des soins de santé ? Le doute est permis.

Il y a beaucoup de choses à remettre à plat. Il y a des modes dans la santé, tout comme il y a des modes dans le management. Ces dernières années, la mode est aux regroupements, aux fusions, aux méga-hôpitaux. Est-ce encore dans ce sens-là qu'il faut penser des politiques de santé avec une population vieillissante, avec des problèmes de mobilité croissants, avec des pathologies de plus en plus multifactorielles ? Avec aussi un épuisement des équipes qui y travaillent ? Ces questions de suppléments d'honoraires, de paiement à l'acte, de financement des hôpitaux et de la santé ont été pensées, réfléchies et conçues en fonction de structures et de spécialistes et pas en fonction d'une majorité du personnel soignant ou des besoins de santé publique.

La solidarité et la concertation n'ont plus leur place ?

Le système a été conçu dans une perspective où tout allait croissant, les besoins, les financements, les ressources... On l'a développé sans finalement en réinterroger les fondements, la pertinence. Le pacte social de 1944², la déclaration commune sur la productivité³, les pourcentages de cotisations affectées au financement de la Sécurité sociale n'ont pas bougé d'un pouce depuis septante ans et, à chaque fois, on a bricolé comme on pouvait pour mettre à contribution d'autres types de revenus.

Aujourd'hui la population a augmenté – 11 millions au lieu de 9, ça fait une petite différence. Nous avons une population vieillissante et nous savons que la majorité des dépenses en soins de santé concerne les six derniers mois de la vie. Mécaniquement ça explose et, en même temps, nous sommes de moins en moins prêts individuellement à nous dire que nous devons mettre plus pour pouvoir assumer des fonctions collectives. Cette recréation du commun, du collectif, est quelque chose sur quoi nous devons travailler. Après, les mécanismes de concertation, c'est un peu du court terme. C'est comment établir un budget, comment établir un contrat d'administration, on fixe les priorités. Il y a un manque de réflexion globale parce qu'il y a aussi énormément d'acteurs autour de la table sur des enjeux très différents.

Des jeunes se mobilisent dans la rue autour des questions climatiques.

Est-ce que le monde syndical s'en inquiète ou, au contraire, le voit comme une opportunité de renouveler la lutte ?

Il ne faut pas mettre toutes les mobilisations dans le même sac, elles sont de nature différente. Il est très rafraîchissant de voir que des jeunes se mobilisent pour le climat, qu'ils utilisent la rue et les mots de la contestation : la manifestation, la grève, l'occupation de l'espace public. Je suis d'ailleurs convaincue que ce dynamisme en Belgique n'est pas un hasard ; nous avons la faiblesse de croire que c'est parce qu'il y a toujours eu cette tradition d'oser dire quand ça ne va pas, de se mobiliser collectivement.

Le point d'attention que l'on a sur ces questions de transition, c'est qu'elles soient justes, qu'elles prennent en compte la question des inégalités. Il n'y aura pas que des gagnants avec la transition. Démocratiquement parlant, on va prendre des risques importants si on ne s'assure pas que les plus fragiles sont couverts. Un exemple tout simple, celui de l'isolation des bâtiments. Donner des primes aux propriétaires, c'est un avantage fiscal de plus ; mais si la priorité d'af-

« Il est très rafraîchissant de voir que des jeunes se mobilisent pour le climat, qu'ils utilisent la rue et les mots de la contestation. »

2. Le pacte social est instauré le 28 décembre 1944 par un arrêté-loi afin d'assurer la Sécurité sociale des travailleurs salariés.

3. Déclaration commune sur la productivité, signée par les organisations patronales et syndicales en 1954.

« Le problème fondamental c'est d'avoir une analyse sur le modèle économique que l'on veut, le modèle de justice sociale, et donc le modèle de transition. »

fectionation des moyens publics n'est pas de couvrir les locataires via des normes d'isolation collective pour diminuer leur facture de chauffage de manière durable, nous aurons une révolution sociale très rapidement. Il est temps d'élargir la mobilisation à des personnes qui n'ont pas l'habitude de se mobiliser. Nous l'avons dit à plusieurs reprises : la mobilisation doit pouvoir s'élargir aux élèves des écoles techniques et professionnelles, aux jeunes moins favorisés culturellement, en prenant en compte leurs attentes.

C'est un problème de conscientisation, d'accès à l'information, d'intérêt pour le collectif ?

La CSC a mené une enquête auprès de 6 000 jeunes de moins de trente-cinq ans l'année passée. Leur première préoccupation, c'est la fin de mois, pouvoir être autonome de chez leurs parents et avoir un boulot épanouissant. Pas un n'a mis le climat en premier. Ça dit beaucoup, mais l'un n'exclut pas l'autre, car il n'y a pas d'emploi et pas de vie sur une planète morte. Donc il faut mener ces combats ensemble.

Quid des gilets jaunes ? C'est une nouvelle forme de mobilisation ?

Les gilets jaunes, ça dit d'abord beaucoup du mépris qu'il y a aujourd'hui pour la vraie difficulté de vivre, pour les difficultés de fin de mois. Quand une personne dit que son frigo est vide, que ses enfants n'ont rien dans leur boîte à tartines, tout de suite on comprend mieux. Cela dit beaucoup de la solitude de nombreuses personnes, cela dit beaucoup de nous aussi, de nos associations dans lesquelles ce sont souvent les mêmes qui prennent la parole. Oui, tout cela procède du même mouvement, mais ne peut se traduire que si cela débouche à un moment donné sur de l'action collective.

Est-ce qu'il n'y a pas lieu de reconstruire des espaces de convergence autour de cette question perpétuelle du rapport de force entre la question économique et la question sociale ?

Nous croyons dans les articulations entre des luttes. C'est ce que l'on fait avec le Réseau pour la justice fiscale, avec le Centre national de coopération au développement, avec le Centre pour le développement durable. Maintenant, dans l'Histoire, il y a toujours cette espèce de rêve d'une convergence des luttes et d'une révolution. Partout, il y a ce fantasme, mais qui vit dans un tout petit monde. Parce que le problème fondamental c'est d'avoir une analyse sur le modèle économique que l'on veut, le modèle de justice sociale, et donc le modèle de transition. Et qu'à partir de là, on ne soit pas simplement dans une convergence des luttes, mais que chacun sache que sa partie du travail concourt à un même objectif. On ne va pas fusionner les mutuelles et les syndicats, tous deux concourent à un objectif commun, par exemple dans le domaine de la santé, avec un angle d'approche différent. Les uns davantage sur la question des suppléments d'honoraires ou du financement des hôpitaux et les autres sur le personnel des soins de santé et l'accessibilité aux soins. Nous croyons plutôt à une complémentarité entre ces angles d'approche qui enrichissent aussi la démarche. C'est ça qui assure aussi une vraie représentativité.

On assisterait aujourd'hui à un éparpillement autour des questions de militance ?

Je ne le formulerais pas comme ça. Nous sommes aujourd'hui avec le ressac de la vague néo-libérale qui déferle depuis les années Reagan-Thatcher. Elle a tout balayé et on a peiné – y compris les organisations syndicales – à sortir de la vision du modèle économique que l'on avait alors. C'est toujours facile de relire l'Histoire et plus compliqué de la faire au moment où elle se produit. Dans les années 80, dire qu'on allait arrêter les gains de productivité et la croissance... oui, le Club de Rome l'a fait et quelques esprits éclairés également, mais c'est comme avec la question du climat : la transition doit se réaliser avec les ouvriers de chez VW à Forest et ceux de la pétrochimie à Anvers, pas contre eux. Quand on l'aura fait, on sera cohé-

rent. Il y a là un vrai diagnostic à établir et puis une vraie transformation à mettre en œuvre avec les outils que l'on doit construire. La difficulté est davantage là et nous devons y travailler comme CSC.

La dimension individuelle dans les rapports de travail, la souffrance personnelle du burn out... Comment de tels phénomènes influencent-ils la manière de penser la lutte collective ?

Tout est lié. La flexibilisation des horaires, le fait que ça arrange le travailleur d'arriver plus tôt ou de reprendre le travail le soir, etc., c'est une articulation de contraintes que l'on reporte sur l'individu avec un discours culturel important sur la valorisation de soi telle qu'on n'en a jamais connue : il faut savoir tout faire, travailler, être épanoui sur le plan sensuel, émotionnel, être toujours souriant et réussir sa vie. À un moment donné, le modèle craque de partout parce que le rôle de l'entreprise n'a pas changé : il est de faire du profit et si possible à court terme. Quand, comme consommateur, on commande sur son ordinateur une chose qu'on voudrait se voir livrer dans l'heure, on oublie que quelqu'un va devoir le faire. Oui, nous sommes au bout d'un modèle et nous ne sortons de cette situation qu'en reconscientisant les uns et les autres sur le fait qu'il faut pouvoir retrouver des limites, et donc retrouver du collectif. Et donc aussi des limites à la liberté individuelle, ce qui est très compliqué et un peu tabou.

Et n'oublier personne en chemin !

Et retrouver une perspective du temps long. La Sécurité sociale a été conçue comme un contrat à long terme, un contrat entre les générations, entre les phases de la vie. On pourrait penser à en éluder certaines, mais non. Pour nous, il y a même une chose qu'on n'a pas suffisamment fait évoluer, c'est la place des jeunes. Avec une vie de plus en plus longue, ils ne passent pas tous de la case étude à la case travail. Il y a là sans doute quelque chose à créer et on souhaite le faire dans la Sécurité sociale. Comment ces jeunes pourraient-ils souscrire à la Sécu, à des principes qui datent du siècle dernier et auxquels ils n'ont pas participé, s'il n'y a rien pour eux dedans ? Il y a sans doute une reconfiguration à imaginer, par exemple en intégrant une

nouvelle branche à la Sécurité sociale visant à assurer un revenu d'autonomie aux jeunes.

Dans l'idée d'un maillage complet du contrat social, à chaque moment de la vie ?

Là, on est en tension parce que chacun veut son propre trajet de vie, et à la limite il en faudrait 11 millions différents. Aucun système collectif ne peut fonctionner comme ça. Le principe d'une assurance – que ce soient les allocations familiales ou les pensions – se base sur la solidarité, mais aussi sur un certain nombre de principes et de règles pour pouvoir tenir l'équation. Si on veut bénéficier du système et en même temps en sortir quand on veut, le système ne tient pas. Cela a un coût qu'il faut assumer collectivement. Mais un tel système assure aussi une forme de stabilité et de cohésion à la société. Sans verser dans la valorisation extrême du passé, je pense que notre rôle comme organisation sociale est aussi de rappeler qu'il faut actualiser régulièrement tous ces éléments. Et ce n'est pas non plus parce qu'ils ont été acquis à un moment donné qu'on ne peut pas y toucher, sinon les générations qui arrivent ne comprendront pas leur rôle. Les gilets jaunes, c'est ça, c'est remettre ces thématiques à hauteur d'homme, de femme. Et c'est notre boulot de syndicat.

« Un tel système, assure aussi une forme de stabilité et de cohésion à la société. »

La régionalisation des allocations familiales a fait prendre conscience du système de solidarité, malgré un surcoût institutionnel énorme ?

Le surcoût symbolique est aussi extrêmement important : les allocations familiales ne font plus partie de la Sécu, elles ont été déconnectées du mode de financement. On a aujourd'hui quatre systèmes gérés différemment. Il faudrait qu'on nous explique comment c'est plus facile à faire en quatre fois qu'en une seule avec les mêmes acteurs autour de la table ! D'autant qu'en matière d'assurance, le principe premier c'est la base. Plus elle est large et plus on sait couvrir les risques. Chaque fois qu'on réduit la base, on perd d'énormes mécanismes de solidarité dans ces systèmes, y compris en santé... ■